

Chiffres-clés au 01/11/2024

107 _{M€}

5 %

Augmentation du prix de part au 1er novembre 2024

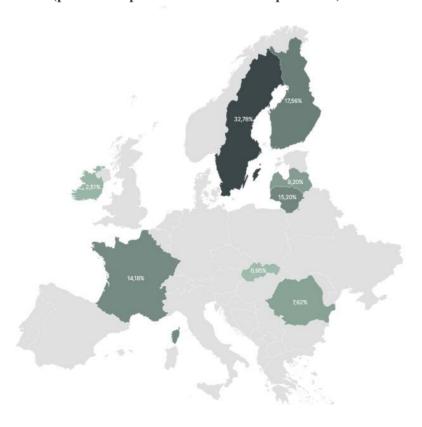
75 %

59

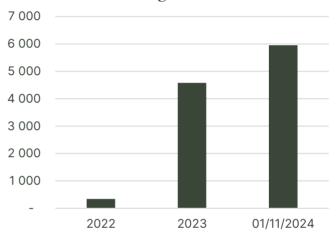
Taux d'investissement en forêt forêts



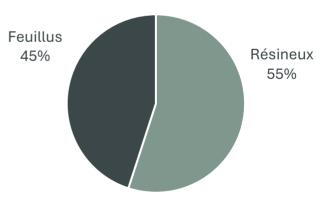
Répartition du fonds par pays (pondérée par les valeurs d'acquisition)



Surface totale gérée en hectares



Répartition par essence



Document à caractère promotionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

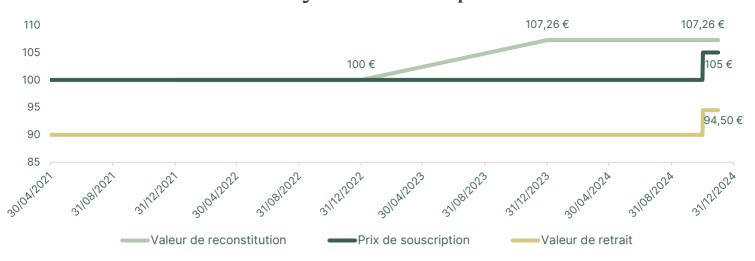
FRANCE VALLEY Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-14000035

SAS à Directoire à capital variable au capital minimum de 250.000€

56 avenue Victor Hugo 75116 Paris RCS Paris 797 547 288

associes@france-valley.com - www.francevalley.com

Evolution des prix de souscription et des valeurs de reconstitution et de retrait de la SAS France Valley Foncière Europe



Rappelons que les performances passées ne présagent pas des performances futures, qu'elles ne sont pas constantes dans le temps et qu'il existe un risque de perte en capital.

La valeur de reconstitution est la valeur « brute » du patrimoine (incluant tous les droits et frais acquittés à la constitution du patrimoine du fonds). Le prix de souscription est fixé par la Société de gestion en fonction de l'évolution de la valeur de reconstitution; c'est le prix payé pour souscrire une part.

La valeur de retrait est la valeur qu'obtiendrait l'associé s'il demandait le rachat de ses parts, la liquidité n'étant pas garantie; elle correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription de 10%.

Date de création :	28/04/2021	Prix de souscription	105 €
Souscription minimum	105 000 €	Valeur de retrait	94,50 €
Commission de souscription (incluse dans le prix de souscription) :	10 % HT, soit 12 % TTC	Valeur de reconstitution	107,26 €
		Nombre d'associés	333
Commission de gestion :	0,5 % HT, soit 0,6 % TTC	Capitalisation	107 M€
Commission de transaction :	5 % HT soit 6 % TTC	Parts en attente de retrait	0
		Endettement	0 %

RISQUES ASSOCIES

Le fonds est ouvert aux investisseurs professionnels et non professionnels. L'investissement concerne la souscription de parts ou d'actions d'un placement collectif et non d'un actif sous-jacent.

L'investissement dans les Actions de la SAS France Valley Foncière Europe est réservé aux personnes susceptibles par leur connaissance et leur souci de diversification des placements financiers de prendre en compte les particularités de cette forme d'investissement. Cet investissement présente un certain nombre de risques, dont notamment les risques suivants :

Risque de perte en capital : la SAS n'offre pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et aléas du marché de la sylviculture.

Risques d'exploitation et sur les revenus : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires. La SAS est également exposée à un risque de perte de marché et risque de mévente du produit des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus.

Risque de liquidité : la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition de parts enregistrées par la Société de Gestion. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des parts ou sur le prix de cession. Une demande de souscription est nécessaire pour compenser une demande de sortie. Il n'existe pas de marché secondaire.